

TUTORAT UE 7 2013-2014 – SHS

Séance n°7 – Semaine du 10/03/2014

Fin de vie – Éthique – Handicap et dépendance Jonquet - Moutot - Weber

Séance préparée par Antoine PLANCHE (ATM²), Charlotte KREBS (ATP), Clara VANRESPAILLE (ATP), Pauline CALAS (ATM²), Pierre PITHON (ATM²), Sarah FRAISSE (ATM²)

Question rédactionnelle :

« Comment faire le deuil d'un couple alors que l'être aimé est encore en vie ? Il y a d'abord eu les premiers signes, les mots qui s'emmêlent, les souvenirs qui s'étiolent. Puis le diagnostic. Mais pour Cécile et Daniel, unis par une vie de bonheur de plus de trente ans, l'amour est plus fort que la peur, ce récit donne la voix aux patients, mais également aux soignants et aux proches. »

Extrait du résumé du livre Alzheimer mon amour, Cécile Huguenin, Editeur : Ed. Héloïse d'Ormesson, Paris, France .

« Bercé par les succès de la médecine qui repousse davantage l'échéance de la mort, chacun a pu commencer de croire au mythe de l'immortalité. [...] La réalité pourtant est tout autre. Avec l'âge, apparaît le risque de voir le corps et l'esprit rompre leur attelage. [...] Où se tourner pour chercher aide et assistance ? Les données scientifiques sont encourageantes mais encore si incomplètes, la médecine est souvent déconcertée au point de jargonner, les autres dont le regard interroge et qu'on s'ingénie à éviter ne sachant que répondre. Le parcours est encombré de tant d'obstacles qu'il prédispose au désespoir et au renoncement. Heureusement, reste la force de la rébellion [...] qui porte à refuser les opinions trop faciles justifiant qu'il n'y a rien à faire, [...] que l'humanité s'est perdue dans l'indécence de l'indignité, qu'il faut tourner la page en admettant que la mort s'est imposée avant l'heure sur un autre mode. Après tout, qu'importe un corps qui se meurt si l'esprit a déserté ? »

Extrait issu du livre Alzheimer mon amour, Cécile Huguenin, Editeur : Ed. Héloïse d'Ormesson, Paris, France . <http://www.lechoixdeslibraires.com/livre-106174-alzheimer-mon-amour.html>

Complexité de l'accompagnement dans la maladie chronique.

QCM n°1 : Concernant la fin de vie, choisir la ou les propositions exactes :

- A. L'article 38 du Code de déontologie indique que : « le médecin n'a pas le droit de provoquer délibérément la mort ».
- B. La notion de consentement éclairé est très ancienne.
- C. La médecine a toujours été efficace et scientifique.
- D. A propos du principe de double effet, l'acte a deux effets : l'un bon et voulu, l'autre indirect, mauvais, et non voulu.
- E. Être compétent techniquement n'est pas un principe éthique.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°2 : Concernant la fin de vie, choisir la ou les propositions exactes :

- A. La loi Léonetti traite de l'euthanasie.
- B. Les traitements actifs étiologiques sont par exemple l'hémodialyse ou la ventilation artificielle.
- C. La médecine palliative n'est qu'une composante des soins palliatifs.
- D. La mort est un processus alors que la fin de vie est un état.
- E. Le médecin doit informer le malade sur les différentes possibilités de traitements : il doit le guider dans le choix de la meilleure démarche à suivre.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°3 : Concernant la fin de vie, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Le médecin doit tenir compte des directives anticipées rédigées par le malade moins de 3ans avant son état d'inconscience.
- B. Le médecin doit obligatoirement suivre les directives rédigées par le patient lors des directives anticipées.
- C. La problématique de la personne de confiance est retrouvée dans la loi Kouchner.
- D. La réflexion est médicale et la décision est collégiale.
- E. On ne doit pas prendre en compte la culture religieuse du patient, car elle n'a pas sa place dans un hôpital.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°4 : Concernant la fin de vie, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Les sédatifs rentrent dans la catégorie des soins de base.
- B. La loi Léonetti ne comporte aucune ambiguïté et permet de gérer tous les cas particuliers.
- C. On peut limiter les traitements en refusant des patients en service de réanimation.
- D. L'arrêt et la limitation des traitements actifs intervient dans 3 types de situations : pronostic désespéré, incertitude avérée sur la qualité de vie future, ou demande expresse d'arrêt de traitement de la part du patient.
- E. Les directives anticipées ne sont pas révocables.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°5 : Concernant l'éthique, choisir la ou les propositions exactes.

- A. La morale est une réflexion critique sur les normes.
- B. L'éthique est un questionnement de la morale.
- C. La morale est un ensemble de principes ou de normes à caractère impératif et individuel.
- D. Le droit a pour but de délimiter le champ d'action d'un professionnel de santé dans un cas particulier.
- E. L'éthique vient quand les réponses apportées par la morale ne suffisent plus à nous expliquer ce que serait la bonne action.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°6 : Concernant l'éthique, choisir la ou les propositions exactes.

- A. L'éthique médicale est l'ensemble des devoirs que se reconnaît la profession médicale.
- B. L'éthique médicale est à l'origine des principes de Beauchamp et Childress.
- C. La bioéthique pose la question de l'autonomie de l'individu.
- D. L'éthique appliquée correspond à la réflexion qui nous permettrait de réaliser du mieux possible un soin médical.
- E. L'éthique impliquée se calque sur la « morale professionnelle ».
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°7 : Concernant l'éthique, choisir la ou les propositions exactes.

- A. L'éthique antérieure correspond à la réflexion sur l'ancrage des normes, à ce que l'on voudrait être.
- B. L'éthique postérieure correspond à l'utilisation des normes dans des situations concrètes.
- C. Le « care » est spécifique de l'accompagnement fait par les proches pour un individu malade.
- D. La « prudence » (*phronesis*) d'Aristote consiste en la capacité à appliquer de la meilleure façon possible une règle dans un cas particulier.
- E. Considérer l'autre comme sujet et accepter son autonomie est dans tout cas clinique une évidence morale.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°8 : Concernant l'éthique, choisir la ou les propositions exactes.

- A. L'éthique clinique se compose du jugement délibératif, du devoir d'implication dans l'acte et du jugement réflexif.
- B. La prescription médicale issue de la demande d'un soin à partir d'une souffrance, est à la base de la relation de soin entre la personne malade et le médecin.
- C. La sollicitude peut être le fait de porter secours à une personne en danger.
- D. Les règles retranscrites dans le code de déontologie médicale doivent toujours faire l'objet de réflexion éthique pour le médecin.
- E. La discussion suppose que les locuteurs partagent uniquement des points de vue communs pour prendre leur décision.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°9 : Concernant le handicap et la dépendance, choisir la ou les propositions exactes :

- A. Depuis toujours, le handicap fait l'objet d'un intérêt public et politique.
- B. On parle de handicap lorsqu'une personne âgée de plus de 60 ans est atteinte de maladie d'Alzheimer.
- C. La prévalence du handicap a tendance à augmenter avec l'âge.
- D. Aujourd'hui, pour prendre en charge le handicap on mesure l'accessibilité c'est-à-dire les difficultés d'intégration de l'individu à la société.
- E. On assiste de nos jours à une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes et à une diminution de l'espérance de vie sans incapacité.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°10 : Concernant le handicap et la dépendance, choisir la ou les propositions exactes.

- A. A partir de 20 ans, les jeunes handicapés passent d'une politique de l'éducation à une politique d'emplois et d'hébergement pour permettre leur insertion sociale.
- B. Le fait de reconnaître une personne comme handicapée crée le *sickness* et pose donc le problème de la stigmatisation.
- C. L'autonomie de la personne est un principe moral et juridique, ainsi elle n'est jamais remise en question dans le handicap.
- D. L'obligation alimentaire est une obligation réciproque qui concerne seulement les parents et leurs enfants.
- E. Lorsque le conseil général aide financièrement une personne handicapée, les ressources de la famille ne sont pas prises en compte, c'est le principe de subsidiarité.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°11 : Concernant les personnes âgées dépendantes, choisir la ou les propositions exactes.

- A. Le coût des établissements d'hébergements est souvent trop élevé pour les familles d'où le développement de l'aide à domicile.
- B. Avec la création récente (2002) de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA), le nombre croissant de personnes âgées dépendantes contribue à l'augmentation du « trou de la sécu ».
- C. Dans l'avenir, du fait du vieillissement de la population, les politiques prévoient d'accorder une grande partie de leur budget aux personnes âgées dépendantes.
- D. La coordination entre les différents intervenants d'aide à domicile, ainsi qu'avec la famille est indispensable.
- E. Les familles sont considérées comme « aidant naturel » de part l'obligation morale qu'ils se reconnaissent d'aider leurs parents mais cette obligation n'est pas encadrée juridiquement.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°12 : La présence de concrétions solides (ou calculs) dans une cavité ou une cavité ou un canal est une :

- A. Pleurésie
- B. Néphrosclérose
- C. Sténose
- D. Lithiase
- E. Pityriasis
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°13 : Dans le terme angiome, le préfixe « angio » signifie :

- A. Vagin
- B. Vaisseau
- C. Cartilage
- D. Glande
- E. Tumeur
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.

QCM n°14 : Le terme « mycostatique » désigne :

- A. Traitement qui arrête le développement des champignons.
- B. Traitement détruisant les bactéries.
- C. Traitement qui détruit des spermatozoïdes.
- D. Traitement qui arrête le développement des bactéries.
- E. Traitement détruisant les champignons.
- F. Toutes les propositions précédentes sont fausses.